
CONCERTATION SUR LA REFORME DE L'APPRENTISSAGE

Les préconisations de l'U2P pour un véritable développement de l'apprentissage

Au moment où se déroule une nouvelle réunion de concertation sur l'apprentissage, l'U2P tient à rappeler les principales conditions qui permettront de développer véritablement l'apprentissage.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 17.12.35

Paris, 22 décembre 2017

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

D'abord, il est indispensable qu'une partie significative de la taxe d'apprentissage soit affectée à une péréquation en direction des secteurs qui forment le plus d'apprentis et qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour répondre aux besoins de formation : l'artisanat, le commerce de proximité, l'hôtellerie-restauration et certaines professions libérales. Le système de péréquation doit être renforcé, de sorte que tous les fonds servent effectivement à la formation des apprentis.

En outre, l'U2P considère que les Régions ont toute la légitimité pour continuer à jouer un rôle en matière d'apprentissage, notamment pour répondre aux enjeux de proximité et d'aménagement du territoire.

Alors que le gouvernement semble vouloir instaurer un financement des CFA au contrat d'apprentissage, l'U2P demande que l'on tienne compte des coûts directs et indirects (niveau d'équipements, d'investissements et d'infrastructures, internat, nombre d'apprentis...), de la taille des CFA, et des professions à faibles effectifs.

Au-delà du financement, il faudra également revoir la rémunération des apprentis, la nature du contrat d'apprentissage, et l'orientation afin de permettre à chaque jeune d'avoir une information dès le collège. Il conviendra en outre de créer des passerelles entre l'apprentissage et la formation sous statut scolaire.

Ainsi, l'U2P considère que le travail de concertation entre l'Etat, les régions, les organisations d'employeurs et les organisations syndicales de salariés doit se poursuivre, avec la réelle volonté d'aboutir à un compromis.

Le Président de l'U2P Alain Griset a ajouté : « *De grâce évitons une énième réformette de l'apprentissage qui restera sans résultat. Notre responsabilité est de mener une véritable refondation afin que la France dispose d'un puissant outil de développement des compétences au sein des entreprises et d'amélioration de l'employabilité des salariés et des demandeurs d'emploi. Tous les acteurs de cette refondation doivent se mobiliser : Etat, régions, organisations interprofessionnelles et de branches.* »

L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé.